

## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021 portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 24 février 2022 autorisant l'acquisition d'un bâtiment en l'état futur d'achèvement pour le SIADEP à Lens,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Christophe HOUBERT**, Directeur Régional de la Formation, et en cas d'empêchement, à **Monsieur Laurent DUFOUR**, Directeur Immobilier de la CCI Artois, à l'effet de signer l'acte portant sur la vente en l'état futur d'achèvement par la société TERENEO à la CCI de région Hauts-de-France, des biens désignés ci-après, pour un montant de 12 467 300 euros TTC (10 389 416,70 euros HT), hors frais notariés :

Au sein de l'ensemble immobilier dénommé EKINOKS, situé sur le territoire de la commune de LENS (62300), rue Jean Létienne, dans la ZAC CENTRALITE (terrain cadastré AC 431, AC 435 et AC 436).

- Lots de copropriété 12 à 29 et 41 à 52 situés dans le Volume 2 (30 places de stationnements) ;
- Lot de Volume n°3.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 5 avril 2022



**Philippe HOURDAIN**  
Président